

Date de la séance

Le 21 septembre 2022

Date de convocation

Le 15 septembre 2022

Date de publication

Le 15 septembre 2022

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	26
Procurations	7
Excusé	0
Absent	1

N° 2022-09-60

**OBJET : BUDGET
2022 DU CINEMA -
DECISION
MODIFICATIVE N°1**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

Transmis à la Sous-
Préfecture

Le 27/09/22

Date de publication

Le 27/09/22

Certifié exécutoire
Le Président

Patrick LOISEL

L'an deux mille vingt-deux

Le mercredi 21 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Joe Dassin de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Présents :

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET, Hajer RIVIERE

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christelle BARDEILLE, Jean-Philippe ANTOINE

Procurations :

- Olivier RAVENEL à Eric MARTIN
- Jérôme COTIGNY à Myriam BRENAC
- Jean-Christophe SEGUIER à Hervé CAMARD
- William FALCHETTO à Sidonie KARM
- Gilles STUDNIA à Gérard PARFAIT
- Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE
- Axel FAIVRE à Dominique GERBERT

Absent : Frédéric MUSILLAMI

Secrétaire de séance : Katrin VARILLON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi 92-125 du 6 février 1992 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° 2022-03-30 BIS du 23 mars 2022 portant adoption du Budget Primitif 2022 du cinéma intercommunal Les 2 Scènes ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter une décision modificative N°1 du budget 2022 du cinéma ;

CONSIDERANT l'avis favorable unanime émis par la Commission Affaires Générales et Financières, Relations institutionnelles extérieures et politique GEMAPI réunie le 14 septembre 2022 ;

ENTENDU l'exposé de M. Patrick LOISEL, Président ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte par chapitre la décision modificative N°1 suivante du budget 2022 du cinéma intercommunal
Les 2 Scènes :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	+ 17 960,00
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	+ 17 000,00
Article 6411 – Salaires, appointements, commissions de base	+ 17 000,00
Total dépenses d'exploitation	+ 34 960,00

RECETTES

Chapitre 74 – Subventions d'exploitation	+ 17 000,00
Article 74 – Subventions d'exploitation	+ 17 000,00
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	+ 17 960,00
Article 774 – Subventions exceptionnelles	+ 17 960,00
Total recettes d'exploitation	+ 34 960,00

SOLDE D'EXPLOITATION **0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	+ 17 960,00
Article 1678 – Autres emprunts et dettes assortis de conditions part.	+ 17 960,00
Total dépenses d'investissement	+ 17 960,00

RECETTES

Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation	+ 17 960,00
Total recettes d'investissement	+ 17 960,00
SOLDE D'INVESTISSEMENT	0,00

Pour copie conforme,

Le Président
Patrick LOISEL

